



# Compte rendu CGT-AFPA

**CSE-E du 18 février 2025**

Membres de la délégation CGT :

Thierry MERDY  
Laure GIRARD  
Isabelle BOULLON  
Martial MIRAILLES

Elu titulaire  
Elue titulaire  
Elue suppléante  
Représentant syndical

Membres de la direction :

Evelyne BONET  
Marine CHAPOVALOFF

Directrice Régionale  
GRH/contrôle gestion sociale



- Motion des élu.e.s du CSEE sur les entretiens d'activité et les entretiens professionnels à l'Afpa - CSEE Pays de la Loire

Les élu.e.s et représentants syndicaux au CSE-E expriment leur totale désapprobation concernant les modifications apportées à la trame et au contenu des entretiens d'activité et des entretiens professionnels, sans pour autant qu'une information-consultation n'ait été mise en place.

Ces entretiens individuels constituent un moment clé dans la gestion des carrières et des relations professionnelles. Ils permettent un dialogue essentiel entre les salariés et leurs encadrants, en abordant les objectifs d'activité, les évolutions professionnelles, ainsi que les conditions de travail.

Toute modification de ces entretiens, que ce soit dans leur contenu ou leur finalité, impacte directement les salariés, tant sur leur développement professionnel que sur leur bien-être au travail.

Il est inacceptable que des modifications soient mises en place sans consultation des instances représentatives du personnel. Cela constitue une violation des principes fondamentaux du dialogue social et de la transparence dans la gestion des ressources humaines.

L'article L2312-8 du Code du travail stipule que les élus du comité social et économique (CSE) doivent être informés et consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, ce qui inclut les entretiens individuels, en tant qu'éléments importants de la gestion des ressources humaines.

Nous exigeons donc :

- La suspension immédiate de toute mise en œuvre de ces entretiens
- La mise en place d'une procédure d'information/consultation sur les modifications des supports d'entretiens annuels
- La transparence totale sur les objectifs poursuivis par ces changements opérés ces derniers mois, sans information préalable

Nous rappelons que le dialogue social et le respect du cadre légal de l'info/consul des IRP ne peuvent être une option mais bien un élément central de toute décision impactant les conditions de travail des salariés. Nous, élu.e.s et représentants syndicaux, appelons le DRH national à interrompre immédiatement la campagne des entretiens individuels, afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure d'information consultation au CSE Central.

- Déclaration des élus du CSEE sur le « Suivi de l'emploi »

Les élus du CSEE des Pays de la Loire souhaitent dénoncer l'accord tacite qui avait été passé lors du dernier mandat sur le traitement trimestriel des sujets concernant le « Suivi de l'emploi ».

Appliquant un délai de prévenance d'un mois, les élus demandent donc que le « Suivi de l'emploi » soit abordé mensuellement à partir du CSEE du mardi 18 mars 2025.

Cette fréquence de consultation permettant aux élus d'aborder les sujets liés au « Suivi de l'emploi » de manière plus fréquente, de porter et de répondre aux questions des salariés dans des délais raisonnables, et d'être en alerte sur ce sujet au vu de la situation actuelle de l'AFPA.

**Pour la CGT :**

**La délégation CGT-AFPA des Pays de la Loire tient à dénoncer l'accord tacite instauré lors du précédent mandat, qui limitait le suivi de l'emploi à une fréquence trimestrielle.**

**Dans un contexte où l'AFPA traverse de profondes transformations et où les incertitudes sur l'emploi se multiplient, cette périodicité n'est plus acceptable.**

**Les élus CGT-AFPA et le Représentant Syndical exigent que ce sujet soit désormais traité mensuellement au CSEE, à compter de la réunion du mardi 18 mars 2025. Pour rappel, en respectant un délai de prévenance d'un mois, cette demande vise à :**

- **Assurer une vigilance constante sur l'évolution de l'emploi au sein de l'AFPA et anticiper les conséquences des décisions de la direction,**
- **Donner aux élus les moyens d'interpeller la direction et d'exiger des réponses concrètes face aux inquiétudes légitimes des salariés,**
- **Renforcer le rôle du CSEE en tant qu'instance de contrôle, de suivi et de défense des conditions de travail et de l'emploi.**

**Il est inacceptable de laisser trois mois s'écouler avant d'examiner ces enjeux cruciaux. Face aux**

réorganisations en cours et aux menaces sur l'emploi, nous restons mobilisés pour que cette exigence soit respectée.

## 1. Informations de la présidente

- Le 11.03.25, un café d'accueil virtuel est mis en place pour l'accueil des alternants
- La Directrice régionale a rencontré Conor MARCUS (Directeur régional finance, gestion et service) pour réaliser un point sur les différents sites.
  - Cholet va signer un nouveau bail
  - En projet :
    - La Roche sur Yon rendrait une partie des bâtiments à l'état
    - L'état reprendrait une partie des espaces verts de la DR (projet sur 4 ans)
- La DR a rencontré le responsable des GRETA
- La DR a rencontré la direction d'Airbus pour le compte du centre de St Nazaire. L'entretien s'est bien passé, mais il faut se démener pour garder les marchés de l'aéronautique.  
En 2024, ces formations ont rapporté à l'AFPA Pays de la Loire :
  - 2 000 000 d'€ à St Nazaire
  - 400 000 € à St Herblain
- La DR a un rendez-vous pour un 1er contact avec l'IUMM
- Reconduction de notre agrément sur les fluides frigorigènes : Angers- Doué, La Roche- St Herblain et Fontenay, avec changement de système pour les déclarations.
- La DR est ravie et fière de l'inauguration du Village des solutions du Mans ce vendredi 14 février 2025.
  - Bonne organisation
  - Gros travail pendant ces 4-5 dernières années avec les partenaires
  - Bonne ambiance
- Projet d'ouverture de formation d'ITS à St Herblain, en partenariat avec l'entreprise St Gobain
- La DR réfléchit sur la mise en place de formations préparatoire
- La DR va rencontrer Constructys pour le financement de formation POI financées par France Travail

**Pour la CGT :**

**Concernant le café accueil des alternants :** La délégation CGT-AFPA considère que l'objectif d'un café d'accueil virtuel pour les alternants doit être de valoriser leur arrivée et de faciliter leur intégration.

Toutefois, nous soulignons que ce type d'échange reste moins spontané qu'un véritable moment de convivialité en présentiel. Comme tout format à distance, il peut entraîner une participation inégale, certains alternants pouvant être réticents à prendre la parole ou à activer leur caméra, ce qui nuit à l'objectif même de convivialité.

Nous interpellons également la direction sur l'organisation de ce café d'accueil. S'il est mal pensé, il risque de se réduire à un tour de table formel sans réelle interaction, ce qui le rendrait inefficace.

Et pourquoi pas un accueil mixte : Un premier échange en visioconférence pour permettre aux alternants de se présenter et d'avoir un premier contact et un temps en présentiel dès que possible (et non plusieurs

semaines après), incluant une visite des locaux et un moment informel pour favoriser une véritable intégration.

**Concernant le marché aéronautique :** La délégation CGT-AFPA est pleinement consciente de l'importance stratégique du secteur aéronautique pour l'AFPA en Pays de la Loire. Avec 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires générés en 2024, il est manifeste que préserver et développer ces marchés doit être une priorité.

Au-delà de la rencontre entre la Directrice Régionale et la direction d'Airbus, il est indispensable de se battre pour maintenir ces partenariats. La concurrence est forte et les industriels, dont Airbus, cherchent en permanence à optimiser leurs coûts de formation.

La délégation CGT-AFPA à tout de même quelques questions :

- Quels engagements ont été pris lors de cet entretien ? Airbus a-t-il confirmé son intention de poursuivre sa collaboration avec l'AFPA ?
- Quels sont les besoins émergents dans l'aéronautique ? L'AFPA pourrait-elle se positionner sur des domaines en développement comme l'aviation verte ou les nouvelles technologies ?
- Si Airbus maintient ou augmente ses demandes, quelles seront les conséquences ? Cela impliquera-t-il des impacts sur les conditions de travail des formateurs et les moyens mis à disposition ?
- Faut-il renforcer la formation aéronautique à Saint-Herblain et Saint-Nazaire ? Une montée en puissance est-elle envisagée pour sécuriser ces marchés et répondre aux évolutions du secteur ?
- Quelles sont les suites de cette rencontre ? Avez-vous eu un retour officiel sur les engagements pris et les actions à venir ?

La délégation CGT-AFPA restera vigilante sur ces points et attend des réponses concrètes lors du prochain CSE-E.

## 2. Validation des procès-verbaux CSEE Pays de la Loire de mai, novembre 2024 et janvier 2025

Validation PV de mars 2024	9 pour 2 abstentions
Validation PV de novembre 2024	9 pour 2 abstentions
Validations PV de janvier 2025	9 pour 2 abstentions

## 3. Désignation RP St Nazaire

Laure GIRARD est candidate

11 voix / 11

Désignée à l'unanimité Représentante de Proximité au centre de St Nazaire

#### 4. Suivi économique

- % du chiffre d'affaires par financeur par rapport aux objectifs, pour notre région :

Date de CSE	CSE Mars 24	CSE Avril 24	CSE Mai 24	CSE Juin 24	CSE Juil24	CSE Août 24	CSE Nov. 24	CSE déc. 24	CSR Jan.24
Dates des chiffres finalisés	Oct. 23	Fév. 24	Mars 24	Avril 24	Mai 24	Juin 24	Sep 24	Oct. 24	Nov. 24
<b>EPIC</b> (MNSP, VAE, réfugiés, migrants...)	- 5 %	- 2 %	- 24 %	- 15 %	- 10 %	- 4 %	- 8 %	- 2 %	<b>1 %</b>
<b>Accès à l'emploi</b> (Conseil régional, Pôle emploi, LADOM, ...)	- 13%	- 17 %	- 24 %	- 20 %	- 23 %	- 23 %	- 26 %	- 25 %	<b>- 26 %</b>
<b>Entreprises</b> (CPF transition pro, CPF, POE, alternance, ...)	- 9 %	- 22 %	- 11 %	- 4 %	- 6 %	- 6 %	- 2 %	+ 1 %	<b>- 3 %</b>

- Nombres de stagiaires par centre en Pays de la Loire

	Juil 2023	Sept 2023	Nov. 2023	Janv. 2024	Février 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juillet 2024	Août 2024	Oct. 2024	Nov. 2024	Déc. 2024	Janv 2025
<b>St Nazaire</b>	158	169	177	222	223	248	253	254	193	174	188	193	172
<b>St Herblain</b>	197	196	228	225	242	198	187	206	193	210	171	180	192
<b>Angers</b>	118	117	132	129	109	109	91	82	94	106	122	107	107
<b>Doué la F.</b>	85	107	119	119	139	124	111	72	53	79	91	89	99
<b>Cholet</b>	69	100	104	103	78	66	66	57	52	87	103	93	88
<b>Le Mans</b>	217	264	261	243	244	225	211	169	172	199	212	219	207
<b>La Roche/Y</b>	63	110	94	116	116	62	81	58	55	88	82	72	108
<b>Fontenay Le Comte</b>	264	239	283	346	305	299	292	255	242	293	252	268	319
<b>Total</b>	1171	1321	1398	1503	1446	1331	1292	1153	1099	1236	1221	1221	1292

- 22.6 % heures stagiaires en moins que l'an passé à la même date
- Budget prévisionnel 2025 : Aucun budget n'est arbitré à ce jour, mais il sera fortement en baisse. Il y aura donc des impacts sur des CDD non renouvelés et sur les départs en retraite qui ne seront pas remplacés. Les charges et les ETP vont être en

baisse.

- En 2025, diminution des entrées en Prépa Compétences de – 30%
- En 2025, diminution des entrées pour la Promo 16-18, de - 50 %
- La DR craint que le budget soit en dessous de 30 millions au total pour cette année.
- En région, une simulation est en cours, concernant les actions prévues, et celles qui sont impactées.

### **Pour la CGT :**

La satisfaction affichée par le Conseil Régional sur le dispositif "1 emploi / 1 formation" mérite d'être analysée de plus près. Certes, les chiffres montrent une amélioration du taux de remplissage des formations et un meilleur accès à l'emploi après formation.

Pour l'AFPA, qui joue historiquement un rôle clé dans la formation professionnelle, cela soulève aussi la question de son positionnement et de la place qui lui a été attribuée dans ce programme.

Donc une première question se pose auprès de la direction régionale : Voyez-vous l'horizon d'une marge de manœuvre pour que l'AFPA pèse davantage dans l'orientation et l'attribution de ces formations ?

D'après la communication du Conseil Régional, les chiffres du dispositif 1 emploi/1 formation montrent une amélioration du taux de remplissage des formations des organismes de formations.

« Avec un objectif initial de 4 110 entrées en formation et un résultat final de 4 276, la région dépasse ses prévisions. » Pour elle, « c'est une avancée notable, surtout comparée à 2023, où seulement 50 % des places de formation avaient été pourvues ».

Cependant, il est important de questionner la nature de ces entrées en formation :

- Correspondent-elles aux besoins réels des citoyens et des bassins d'emploi ?
- Quel est le taux de transformation en emploi durable après formation ?
- Quelle part l'AFPA a-t-elle obtenue dans ces formations et pourquoi ?

D'après l'AEF et le Conseil Régional, les chiffres mettent en lumière un contraste frappant : alors que certains secteurs ont bien bénéficié du dispositif "1 emploi / 1 formation" (agri/agro, sanitaire et social, intérim, etc.), d'autres peinent à en tirer profit (commerce, numérique, sport, tourisme).

Mais la question centrale pour l'AFPA est bien celle de sa place dans ce dispositif. Avec 3 500 intentions d'embauches et 1 250 employeurs mobilisés, il est légitime de se demander pourquoi l'AFPA ne semble pas avoir bénéficié pleinement de cette dynamique ?

Pour la délégation CGT-AFPA, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Une orientation préférentielle vers d'autres organismes de formation ?
- Des critères d'éligibilité ou des appels d'offres qui n'avantagent pas l'AFPA ?
- Une répartition des fonds qui privilégie d'autres acteurs ou d'autres logiques de formation ?

Si l'AFPA a été mise à l'écart, cela mérite une analyse approfondie et une action commerciale pour ambitionner une place plus juste dans ce dispositif. La question qui se pose maintenant est de savoir si la direction régionale veut interpellier la région sur la transparence de la répartition des formations et le rôle dévolu de l'AFPA ?

Pour conclure, pour la délégation CGT-AFPA, il n'est pas surprenant que la région cherche à valoriser son dispositif "1 emploi / 1 formation" dans un contexte où elle doit justifier des coupes budgétaires. La ponction de 3 milliards d'euros imposée aux collectivités territoriales par l'État pousse les régions à faire des arbitrages, et il semble que la formation ait été une variable d'ajustement pour une économie de 11 millions d'euros.

Cette approche soulève plusieurs contradictions :

- D'un côté, la région met en avant un dispositif censé favoriser l'emploi et la formation,
- De l'autre, elle réduit son budget formation, fragilisant potentiellement l'accès à ces mêmes formations.

Cela pose la question de la sincérité de l'engagement régional en faveur de l'insertion et du développement des compétences des citoyens. Si l'AFPA et d'autres acteurs publics sont mis de côté au profit d'une logique comptable, notre délégation et au travers de son syndicat national, aura un réel enjeu à dénoncer et à combattre.

Pour la délégation CGT-AFPA, il est temps que la direction régionale AFPA nous dresse un bilan détaillé de l'impact des coupes budgétaires sur l'accès à la formation.

## 5. . Présentation de notre mobilisation générale pour 2025

Le 19/01/25, une réunion à St Herblain, de tous les responsables AFPA des Pays de La Loire, a eu lieu afin de réfléchir sur les projets 2025 de mobilisation. Voici les grandes lignes de ce travail :

- Le positionnement stratégique de la région
  - Forces et faiblesses
  - Opportunités et menaces
- Dans l'immédiat : les objectifs 2025 et quelques principes directeurs :
  - Développer** : tous vers l'entreprise, tous mobilisés
  - Piloter** : garantir le respect de votre objectif de rentabilité et d'EBE
  - Attirer** plus de stagiaires
  - Mobilisation générale**
  - Manager** en responsabilité
  - Travailler** en collectif
  - Une dynamique** de rénovation
  - SPSI** (immobilier)
  - Les villages** source de business
- D'une contrainte externe, faisons une opportunité pour relever collectivement ce défi des opportunités d'embauche
- Les 5 volets de l'opération
  - Outillage, recueil d'opportunités
  - Communication interne

Communication externe  
Recontacter d'anciens stagiaires  
Opération marketing

**Pour la CGT :**

Pour la délégation CGT-AFPA, ce plan de mobilisation régionale met en avant une stratégie de repositionnement et de dynamisation de l'AFPA dans les Pays de la Loire. Cependant pour la CGT-AFPA plusieurs points méritent une analyse plus approfondie, notamment sur le positionnement stratégique. A-t-on une vision claire des forces et faiblesses identifiées ? Comment seront exploitées les opportunités et atténuées les menaces ?

Concernant le point de la rentabilité et l'EBE, notre délégation affirme que l'objectif de rentabilité ne doit pas se faire au détriment de l'accès à la formation pour tous, notamment les publics les plus éloignés de l'emploi. Donc la question qui en découle : Quelle place est donnée au service public de formation dans cette logique de rentabilité ?

Quelles sont les stratégies envisagées pour attirer plus de stagiaires ? Être ambassadeur sera-t-il suffisant ?

Y aura-t-il un partenariat avec les acteurs locaux (France Travail, Régions, entreprises) ?

Avec cette notion de village « source de business », s'agit-il d'un développement local de l'offre AFPA ? Quels impacts pour les salariés et formateurs ?

## 6. Consultation sur le projet de Bilan social 2023

Pour donner suite à la commission du 4 février 2025, certaines questions en suspens ont obtenu des réponses par l'intermédiaire de Marine CHAPOVALOFF (GRH/contrôle gestion sociale).

Le CSE est en attente de la réponse concernant la question 351.

**Pour la CGT :**

La délégation CGT-AFPA considère que les 150 € versés aux salariés en télétravail doivent être qualifiés de compensation pour les frais liés à cette modalité de travail, et non comme une mesure d'amélioration des conditions de travail. Elle souligne que cette somme devrait être intégrée dans le budget des salaires plutôt que d'affecter le budget dédié aux améliorations des conditions de travail, ce qui pourrait nuire à des investissements concrets (équipements ergonomiques, locaux adaptés, etc.). Ainsi, la CGT-AFPA demande une clarification comptable de la direction régionale et s'engage à veiller à ce que le budget destiné à l'amélioration des conditions de travail ne soit pas détourné pour des obligations salariales.



## 7. Point sur le centre d'Angers

La Direction Régionale souhaite transformer l'ancienne antenne d'Angers en, de nouveau, un centre de formation à part entière, avec des services d'hébergement et de restauration.

**Pour la CGT :**

La délégation CGT-AFPA approuve bien évidemment la reprise de la formation couverture, laquelle est une nécessité, tant pour répondre aux besoins du secteur (historique) que pour assurer l'AFPA dans son rôle de formateur des métiers en tension.

Si le Conseil Régional reconnaît que certains secteurs sont "à la peine", notamment la construction, il aurait été incohérent de ne pas relancer cette formation, alors que la demande en couvreurs reste forte et notamment celle concernant les ardoises. La question est donc de savoir quand et comment cette formation va être réintégrée dans l'offre régionale.

La délégation CGT-AFPA espère pouvoir être informée quant à un calendrier précis pour la reprise de la formation. Nous espérons également que la direction régionale saura mettre en avant les besoins du secteur et le manque de main-d'œuvre qualifiée (Peut-être en consonance avec la CAPEB et la FFB) et à interpeller les financeurs publics sur l'importance stratégique de cette formation.

## 8. Point RGPD

Pour consulter le **dossier professionnel du salarié** : Le salarié doit faire la demande au service RH. Il doit le consulter sur place, en présence d'un salarié RH. Quand les documents ont plus de 3 ans, ils sont effacés.

**Pour la CGT :**

Cette procédure soulève plusieurs questions en termes de droit d'accès aux documents personnels et de gestion des archives.

L'obligation de consultation uniquement sur place et en présence d'un RH peut être perçue comme une restriction excessive du droit d'accès du salarié à ses propres documents.

Il serait pertinent de pouvoir éventuellement obtenir une remise de copie (papier ou numérique) notamment pour des documents administratifs importants.

**Effacement des documents après 3 ans** : Certains documents (contrats, avenants, évaluations, sanctions, etc.) doivent être conservés pour des raisons légales et peuvent être demandés par le salarié même après plusieurs années.

La CGT-AFPA demande à la direction quelles pièces sont concernées par l'effacement et sur quelle base légale cette durée de conservation est définie ?

La délégation CGT-AFPA demande à la DRH de nous communiquer « la base légale de cette procédure ». Nous demandons également qu'il y ait une marge d'assouplissement quant à la procédure de consultation.

Une question de fond se pose quant à la traçabilité des suppressions de documents (quand, pourquoi, par qui) ?

Nous demandons également à la DRH que les salariés soient systématiquement informés en amont de la suppression de certains documents afin qu'ils puissent en demander une copie.

## 9. Point trésorerie

Vote du budget 2025 AEP 11 avis favorables /11 votants

Vote du budget 2025 ACS 11 avis favorables /11 votants

## 10. Point CSSCTE : retour comptes rendus RP

Nous souhaitons que les comptes rendus soient plus clairs, avec pour certains, moins de fautes d'orthographe.

**Pour la CGT :**

La délégation CGT-AFPA souhaite attirer votre attention sur un point essentiel concernant la qualité des comptes rendus des réunions de représentants du personnel (RP). Ces documents jouent un rôle crucial dans la communication et le suivi des décisions prises au cours des réunions.

Afin d'assurer une meilleure compréhension des comptes rendus par l'ensemble du personnel, nous demandons que ces documents soient rédigés de manière plus précise et structurée. Il est également important que l'attention soit portée sur la qualité linguistique, notamment pour éviter les fautes d'orthographe qui peuvent nuire à leur lisibilité et, par conséquent, à la crédibilité et la compréhension des informations qu'ils contiennent.

La délégation CGT-AFPA demande à la direction régionale de solliciter ses Directions de Centre afin d'avoir un dispositif de relecture systématique ou d'édition des comptes rendus avant leur diffusion. Cela garantirait leur qualité et contribuerait à une meilleure transparence ainsi qu'au respect du travail effectué lors des réunions.

## 11. Point sur les ASC

- Le catalogue interactif est très apprécié par les salariés.

- 6 réservations pour les mobil-homes à ce jour
- Subventions de reversement des chèques restaurant de 2023 : 2 490.74 € pour notre région.
- Concours sur Sésame avec tirage au sort de 100 € pour 4 salariés.
- 118 comptes activés sur le site SESAM (sur 283 salariés).
- 3 régions « coup de cœur ». 1 choix à déterminer pour la location cet été
- Projet :           Sortie en bateaux St Malo samedi 28 juin 25 - 18 personnes  
                          Sortie Volkswagen, pays Angevin samedi 13 septembre. – 20 salariés
- Soirée jeux de société à St Nazaire (17-20 heures) le jeudi 12 juin 2025 sans limite de participants

## 12. Point Info consultation – fermeture établissement 2025-2026-2027

Ce point sera étudié en mars 2025.

## 13. Questions diverses

1/ La désactivation du lecteur U:\groupe le 28/02 au bénéfice du partage de fichiers via l'application Microsoft Teams, ne semble pas avoir été préparé de manière adéquate.

En effet à ce jour, seul un lien vers un pas à pas de "créations de groupe" a été envoyé aux utilisateurs actuels du lecteur. Quid de l'accompagnement des formateurs et des stagiaires face aux nouveautés et aux difficultés qui en découlent ? Dans cette situation, les élus s'inquiètent donc de la surcharge de travail, provoquée par cette modification et du stress qui en résulte pour les différents utilisateurs de ce service.

Y a-t-il de ou est-il prévu une formation et/ou un accompagnement complémentaire dédié de prévu, afin d'éviter les écueils qui ont pu être rencontrés lors du déploiement d'outils comme FINA ?

Cette désactivation prendra effet le 28 février 2025.

La directrice Régionale est consciente des difficultés apportées par cette modification.

Elle va poser cette question à qui de droit.

**Pour la CGT :**

**La délégation CGT-AFPA souhaite exprimer ses inquiétudes concernant la désactivation du lecteur U:\groupe, prévue pour le 28 février 2025 et son remplacement par l'utilisation de l'application Microsoft Teams pour le partage de fichiers. À ce jour, un seul lien vers un guide de création de groupes a été envoyé aux utilisateurs actuels du lecteur, ce qui soulève plusieurs préoccupations sur**

la préparation et l'accompagnement des utilisateurs.

Il apparaît qu'il y a un manque d'accompagnement pour les salariés, mais également pour les stagiaires, car la transition vers Microsoft Teams implique des changements importants, notamment dans le secteur tertiaire. Toutes et tous devront s'adapter à un nouvel environnement de travail et il est essentiel de se demander comment cet accompagnement sera réalisé pour garantir une utilisation fluide de l'outil et une prise en main efficace de cette nouvelle méthode de travail, sans surcharge de travail et stress des utilisateurs.

La délégation CGT-AFPA a déjà eu vent de salariés préoccupés par la surcharge de travail que pourrait engendrer cette modification, ainsi que par le stress auquel seront confrontés les utilisateurs. Les formateurs et les stagiaires devront jongler avec un nouvel outil tout en continuant leurs activités habituelles. Une telle situation risque d'avoir un impact sur la qualité du travail fourni et sur le bien-être des utilisateurs. Nous nous interrogeons donc sur l'existence d'une formation complémentaire ou d'un dispositif d'accompagnement prévu spécifiquement pour aider les utilisateurs à surmonter les difficultés liées à cette transition. Pour rappel, lors du déploiement de l'outil FINA, des difficultés ont été rencontrées, et il est primordial que ces écueils ne se reproduisent pas avec le changement prévu.

La délégation CGT-AFPA demande donc que des actions concrètes soient mises en place pour accompagner efficacement les utilisateurs dans cette transition. Cela pourrait inclure des sessions de vraies formations dédiées, une aide technique accessible et un suivi spécifique pour garantir que tous les utilisateurs, qu'ils soient formateurs ou stagiaires, aient les outils et le soutien nécessaire pour travailler sereinement.

**Prochain CSE Pays de La Loire :**

**Mardi 18 mars 2025**

**Au Mans**